

**Point n° 6 – Fiche 4 : Projet de fusion des trésoreries de Lagnieu et d'Ambérieu-en-Bugey****1 - Description synthétique de l'opération**

Dans le cadre des projets de réorganisation du réseau des services des Finances publiques, la Direction générale a donné son accord pour que soient engagés les travaux visant à la fermeture de la trésorerie de Lagnieu par transfert de son activité vers les centres des Finances publiques d'Ambérieu-en-Bugey et de Belley. Le projet envisagé initialement prévoyait le transfert de l'activité du poste par répartition entre les trésoreries et SIP-SIE de Belley et d'Ambérieu-en-Bugey suivant le découpage des compétences de chaque résidence en matière d'assiette de l'impôt<sup>1</sup>. Toutefois, au regard de l'évolution programmée de la carte de l'intercommunalité, qui prévoit le rattachement à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain de l'ensemble des communes relevant actuellement de la trésorerie de Lagnieu, y compris celles de la communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (ancien canton de Lhuis), il est finalement envisagé, pour une meilleure cohérence d'ensemble du projet avec le schéma de coopération intercommunale arrêté par le Préfet, un transfert de l'ensemble de l'activité SPL de la trésorerie sur le seul poste d'Ambérieu. Seule l'activité de recouvrement de l'impôt sera finalement répartie entre les SIP-SIE de Belley et d'Ambérieu suivant la compétence respective de chacune de ces structures en matière d'assiette, ce qui permettra d'offrir aux usagers des communes concernées un interlocuteur unique, compétent pour toutes questions fiscales, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement de l'impôt, des particuliers comme des professionnels.

Afin de coïncider avec la date de mise en œuvre de la nouvelle carte de l'intercommunalité, il est proposé que l'ensemble de l'opération soit conduit à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**2 - Motifs de l'opération projetée**

La trésorerie de Lagnieu est un poste comptable en difficulté depuis plusieurs années, qui ne parvient pas à assurer ses missions de manière satisfaisante, malgré l'implication forte du trésorier. La mauvaise qualité du service ainsi rendu tant aux usagers qu'aux ordonnateurs est régulièrement pointée par ses interlocuteurs.

Ces difficultés récurrentes affectent négativement les conditions de vie au travail au sein du poste et génère un turn-over régulier dans la structure, particulièrement en ce qui concerne les comptables. Le manque d'attractivité du site l'avait d'ailleurs plusieurs fois conduit à être proposé au titre de mouvements spécifiques au cours des dernières années.

Par ailleurs, la proximité de la résidence de Lagnieu avec celle d'Ambérieu (seulement 8 kilomètres séparent les deux postes) ne permet pas de justifier en l'état le maintien de deux trésoreries, qui plus est dans un contexte où les communes gérées relèvent de la même intercommunalité.

Le projet de restructuration envisagé doit donc permettre de résoudre ces différentes problématiques, en transférant l'activité d'un service dont l'accumulation de difficultés rend peu probable l'espoir d'un redressement significatif dans un avenir proche, vers des structures plus robustes, à même d'assurer les missions de l'ancienne trésorerie dans de meilleures conditions.

**3 - Eléments relatifs à l'activité du poste**

La trésorerie de Lagnieu tient à ce jour la comptabilité de 23 communes et gère 103 budgets, pour une population totale de 25 931 personnes (population municipale au 01/01/2016).

La fusion de cette trésorerie avec celle d'Ambérieu-en-Bugey aboutira à un poste unique spécialisé secteur public local, compétent pour environ 43 communes, 187 budgets et 55 000 habitants.

---

1 Soit les communes de l'ancien canton de Lhuis vers le site de Belley et les autres communes vers le site d'Ambérieu.

Concernant les missions de recouvrement de l'impôt, la gestion des communes relevant de l'ancien canton de Lhuis<sup>2</sup> sera confiée au SIP-SIE de Belley, celle des autres localités au SIP-SIE d'Ambérieu-en-Bugey. Cette configuration permettra de faire coïncider, les compétences en matière d'assiette et de recouvrement des produits fiscaux, pour l'ensemble des localités concernées.

#### **4 - Aspects immobiliers et logistiques**

Les locaux actuels des centres des finances publiques d'Ambérieu-en-Bugey, trésorerie et SIP-SIE, permettent d'accueillir la trésorerie fusionnée et les agents transférés sans travaux importants.

Toutes les opérations nécessaires à cette installation seront mises en œuvre au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, sous le pilotage du service immobilier-logistique de la direction, de façon à ce que les agents puissent exercer leur activité dans de bonnes conditions dès le transfert des missions à la résidence d'Ambérieu.

#### **5 - Éléments relatifs à la gestion des personnels concernés**

Les emplois figurant actuellement au TAGERFIP des deux trésoreries de Lagnieu et Ambérieu-en-Bugey sont les suivants :

Trésorerie	Emplois implantés au 01/01/2016				
	A+	A	B	C	Total
Lagnieu	1	0	3	2	6
Ambérieu-en-Bugey	1	0	2	3	6

Dans le cadre de la restructuration, et au vu des charges transférées, les emplois de la trésorerie de Lagnieu seront répartis dans les structures accueillant des missions à hauteur de quatre emplois pour la trésorerie d'Ambérieu et de 1 emploi pour le SIP-SIE éponyme.

D'un point de vue RH, les agents dont l'activité sera transférée seront invités à exprimer leurs choix d'affectation ; sauf demande particulière, ils conserveront leur affectation nationale (direction/RAN/mission-structure) et bénéficieront d'une priorité pour suivre leurs missions au sein de la structure d'accueil.

À ce jour, eu égard aux effectifs de la trésorerie de Lagnieu et sous réserve des prochains mouvements de mutation, six agents (compte tenu d'un surnombre) sont directement concernés par le transfert de leur activité (hors chef de poste). Un entretien individuel avec la directrice du pôle pilotage et ressources sera proposé le moment venu aux personnes concernées, afin de leur présenter les garanties offertes et de répondre à toutes leurs questions individuelles.

Dans tous les cas l'impact de la restructuration sur les agents sera limité, les deux sites étant seulement distants de 8 kilomètres.

Les personnels rejoignant l'une des structures fusionnées issues de la restructuration de leur service seront éligibles à la prime de restructuration prévue par arrêté ministériel, dans les conditions précisées par les circulaires en vigueur à la date de mise en œuvre.

#### **6 - Démarches et procédures engagées – Accompagnement des opérations au niveau local**

Les personnels concernés connaissent l'existence du projet, dont toutes les phases de la mise en œuvre leur seront régulièrement communiquées.

Un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs du projet sera constitué avec pour objet la

<sup>2</sup> Serrières de Briord, Bénonces, Ordonnaz, Montagnieu, Seillonnaz, Lompnas, Briord, Inimond, Marchamp et Lhuis.

programmation dans les meilleures conditions de l'ensemble des opérations rendues nécessaires par la restructuration envisagée (aspects immobiliers, logistiques, informatiques, comptables...).

En parallèle, des actions d'information et de concertation ont été entreprises en direction des élus locaux concernés par le projet.

Ces différents échanges font l'objet d'une information régulière du Préfet.